

Règlement du jeu

GRAND JEU : Jackpot de l'automne – Un automne pour soi
Organisé par **Becquet** et **Afibel**

Article 1 – Organisation

Becquet et Afibel organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :
« **Jackpot de l'automne – Un automne pour soi** », qui se déroulera du **6 au 20 octobre 2025 inclus**.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'une adresse e-mail valide.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse e-mail). **⚠ Sont exclus de toute participation au présent jeu-concours :**

- les employés des sociétés organisatrices et de leurs sociétés affiliées,
- ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoints vivant sous le même toit).

Article 3 – Modalités du jeu

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire en ligne prévu à cet effet durant la période du jeu.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés de manière aléatoire par la solution Kimple.
Chaque gagnant se verra attribuer le lot indiqué ci-dessous

Article 5 – Lots

Chaque gagnant remportera :

- **2 cartes cadeaux de 100 € chacune**, soit :
 - 1 carte cadeau Afibel d'une valeur de 100 €
 - 1 carte cadeau Becquet d'une valeur de 100 €

Valeur totale unitaire du lot : **200 € TTC**.

Au total, 5 gagnants remporteront 2 cartes cadeaux de 100€ chacune.

Article 6 – Modalités de remise des lots

Les cartes cadeaux seront envoyées **par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation**, dans un délai maximum d'un mois après la fin du jeu.
Les cartes cadeaux sont soumises aux conditions générales d'utilisation propres à chaque enseigne.

Article 7 – Responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas d'adresse e-mail erronée ou invalide renseignée par le participant. Aucun lot ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé en numéraire.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, disponible sur simple demande auprès de Becquet ou Afibel.

Mentions légales

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé par **Becquet** et **Afibel** du **6 au 20 octobre 2025**.
Réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine.
Lots mis en jeu : 2 cartes cadeaux de 100 € chacune (1 chez Afibel et 1 chez Becquet).
Les cartes cadeaux seront envoyées par mail à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation, dans le mois suivant la fin du jeu.
Non échangeables, non remboursables, non cessibles.
Voir conditions complètes et règlement sur simple demande auprès de Becquet ou Afibel.